



Conseils à l'attention des personnes blessées

Vous avez été blessé-e en manifestation.
En cas d'aggravation ou pour faire constater vos blessures, nous vous conseillons de consulter votre médecin ou de vous rendre à l'hôpital.
En cas d'urgence, appelez le 18 ou le 15.

Carte à distribuer aux victimes. Ne pas jeter sur la voie publique.
Modèle à imprimer téléchargeable sur www.obs-medics.org/cartes.



Conseils à l'attention des personnes blessées

Vous avez été blessé-e en manifestation.
En cas d'aggravation ou pour faire constater vos blessures, nous vous conseillons de consulter votre médecin ou de vous rendre à l'hôpital.
En cas d'urgence, appelez le 18 ou le 15.

Carte à distribuer aux victimes. Ne pas jeter sur la voie publique.
Modèle à imprimer téléchargeable sur www.obs-medics.org/cartes.



Conseils à l'attention des personnes blessées

Vous avez été blessé-e en manifestation.
En cas d'aggravation ou pour faire constater vos blessures, nous vous conseillons de consulter votre médecin ou de vous rendre à l'hôpital.
En cas d'urgence, appelez le 18 ou le 15.

Carte à distribuer aux victimes. Ne pas jeter sur la voie publique.
Modèle à imprimer téléchargeable sur www.obs-medics.org/cartes.



Conseils à l'attention des personnes blessées

Vous avez été blessé-e en manifestation.
En cas d'aggravation ou pour faire constater vos blessures, nous vous conseillons de consulter votre médecin ou de vous rendre à l'hôpital.
En cas d'urgence, appelez le 18 ou le 15.

Carte à distribuer aux victimes. Ne pas jeter sur la voie publique.
Modèle à imprimer téléchargeable sur www.obs-medics.org/cartes.



Conseils à l'attention des personnes blessées

Vous avez été blessé-e en manifestation.
En cas d'aggravation ou pour faire constater vos blessures, nous vous conseillons de consulter votre médecin ou de vous rendre à l'hôpital.
En cas d'urgence, appelez le 18 ou le 15.

Carte à distribuer aux victimes. Ne pas jeter sur la voie publique.
Modèle à imprimer téléchargeable sur www.obs-medics.org/cartes.



Conseils à l'attention des personnes blessées

Vous avez été blessé-e en manifestation.
En cas d'aggravation ou pour faire constater vos blessures, nous vous conseillons de consulter votre médecin ou de vous rendre à l'hôpital.
En cas d'urgence, appelez le 18 ou le 15.

Carte à distribuer aux victimes. Ne pas jeter sur la voie publique.
Modèle à imprimer téléchargeable sur www.obs-medics.org/cartes.



Conseils à l'attention des personnes blessées

Vous avez été blessé-e en manifestation.
En cas d'aggravation ou pour faire constater vos blessures, nous vous conseillons de consulter votre médecin ou de vous rendre à l'hôpital.
En cas d'urgence, appelez le 18 ou le 15.

Carte à distribuer aux victimes. Ne pas jeter sur la voie publique.
Modèle à imprimer téléchargeable sur www.obs-medics.org/cartes.



Conseils à l'attention des personnes blessées

Vous avez été blessé-e en manifestation.
En cas d'aggravation ou pour faire constater vos blessures, nous vous conseillons de consulter votre médecin ou de vous rendre à l'hôpital.
En cas d'urgence, appelez le 18 ou le 15.

Carte à distribuer aux victimes. Ne pas jeter sur la voie publique.
Modèle à imprimer téléchargeable sur www.obs-medics.org/cartes.



Conseils à l'attention des personnes blessées

Vous avez été blessé-e en manifestation.
En cas d'aggravation ou pour faire constater vos blessures, nous vous conseillons de consulter votre médecin ou de vous rendre à l'hôpital.
En cas d'urgence, appelez le 18 ou le 15.

Carte à distribuer aux victimes. Ne pas jeter sur la voie publique.
Modèle à imprimer téléchargeable sur www.obs-medics.org/cartes.

